



Direction Nationale du Scrabble Jeunes et Scolaires

RÈGLEMENT DU CONCOURS DES COLLÈGES 2011-2012

1. Le concours est ouvert à tous les élèves de 6^{ème} à 3^{ème} des collèges ne pratiquant pas le Scrabble dans l'établissement ou dans un club.
2. Il peut être organisé dans chaque établissement avant le 15 mars 2012
3. L'épreuve se déroule en une seule fois sur une durée de 30 minutes.
4. Les participants disposent simplement du formulaire, d'un stylo et d'une éventuelle feuille de brouillon vierge.
5. La consultation d'un quelconque document est interdite (dictionnaire, liste de mots, machine, etc.).
6. Le concours est strictement individuel.
7. Les feuilles sont à faire parvenir impérativement au correspondant indiqué pour le 17 mars
8. Une copie de la liste des élèves avec nom, prénom, année de naissance doit être jointe aux feuilles de jeu.
9. Les résultats et la liste des sélectionnés pour la finale locale seront adressés aux établissements participants avant le 26 mars
10. Au moins un enfant par classe participante sera sélectionné.
11. Chaque participant à la finale recevra un diplôme.
12. Cette finale est qualificative pour la finale régionale, elle-même qualificative pour la finale nationale (6^{ème} et 5^{ème}) et pour des épreuves des Championnats du Monde Francophones (6^{ème} à 3^{ème}), organisés dans la région Midi-Pyrénées, à Montauban, du 27 juillet au 5 août 2012.
13. Tout cas non prévu par le présent règlement sera réglé par la Direction Nationale du Scrabble Jeunes et Scolaires.

Consignes complémentaires pour les enseignants

- Demander aux enfants d'écrire en majuscules d'imprimerie. S'ils font une erreur ils peuvent rayer et écrire le mot à côté, du moment qu'il est lisible.
- Les formes conjuguées de même que les mots avec accent, les pluriels et les féminins sont autorisés. L'absence d'accent dans la rédaction d'un mot ne sera pas pénalisée.
- Il est conseillé, avant de laisser les élèves travailler seuls, de détailler collectivement les exemples proposés pour chaque type de question.
- Le barème pour la correction est d'un point par mot, soit 40 points au total.